

## Références théoriques : René Paoletti, Education et motricité

Paoletti, R. (1999). *Education et motricité : l'enfant de deux à huit ans*. De Boeck Supérieur.

Entre 2 et 8 ans, l'enfant construit la plupart des habiletés motrices de l'adulte et son appréhension du monde. Il passe d'une appréhension subjective et intuitive à une compréhension objective et rationnelle du réel.

C'est une période idéale pour l'épanouissement moteur de l'enfant, pour l'acquisition des habiletés motrices fondamentales qui sont à la base de tous les apprentissages moteurs spécialisés.

D'où l'importance de la motricité à l'école comme un outil d'apprentissage et un moyen de développement cognitif de l'élève essentiel.

Plus on s'exerce dans une activité, plus on progresse. Certains plus que d'autres !

Cela va dépendre des expériences antérieures de l'individu qui vont jouer un rôle déterminant dans sa capacité d'apprendre et de progresser.

Le rôle de l'école est donc de donner à l'élève toutes les possibilités de développer ses capacités d'action, d'adaptation et de création afin de faciliter ses acquisitions ultérieures d'actions spécialisées.

**Définition de la motricité : ensemble des fonctions anatomiques, physiologiques, neurologiques et psychologiques qui assurent les mouvements.**

Synonyme de mobilité : capacité à effectuer des mouvements dans le but de changer de position, de se déplacer, d'agir sur l'environnement ou d'interagir avec autrui.

**Activité physique : action motrice de nature athlétique, sportive, artistique, esthétique.**

Selon Piaget (1937, 56,61), les expériences motrices vécues quotidiennement par l'enfant jouent un rôle déterminant dans la construction de sa connaissance initiale du réel et dans son évolution vers un mode de pensée opératoire, plus objectif et rationnel.

Dewey (1931,68), Freinet (1956, 66,70), Montessori (1959,70) ont aussi rapporté que le fait de permettre à l'élève de découvrir un contenu ou une notion par ses propres actions favorise la compréhension de ce contenu mais également lui donne le goût d'apprendre et d'approfondir ses connaissances.

Ce rôle particulier de l'action sur les apprentissages se définit comme « *l'éducation par la motricité ou par le vécu moteur* » (Paoletti, 1983, 90) pour favoriser l'épanouissement optimal des potentialités motrices de l'enfant et le préparer aux apprentissages scolaires fondés sur la maîtrise d'activités motrices spécialisées, faciliter la découverte et la compréhension du réel chez l'enfant à partir d'une expérience motrice organisée.

Il faut bien distinguer « éducation motrice » et « éducation par la motricité », les habiletés motrices de la compréhension des concepts mis en jeu.

Le passage de l'expérience concrète à la conscientisation de cette notion n'est pas automatique. C'est le rôle de l'enseignant de structurer les différentes étapes de l'expérience vécue jusqu'à l'abstraction recherchée.

### **Progrès moteurs de l'enfant de 2 à 7 ans**

Cette période correspond à une période « critique » ou « sensible » : période pendant laquelle un comportement peut être appris avec un maximum de facilité et d'efficacité, les organes d'exécution et de contrôle de ce comportement ont atteint leur pleine maturité physiologique.

Cette période va déterminer de manière quasi « irréversible » son devenir moteur, une fois passée, l'acquisition sera plus difficile pour l'apprenant.

C'est à ce moment-là que se constituent les comportements moteurs fondamentaux qui vont servir d'assise à tous les formes de mouvement hautement spécialisés au centre des disciplines sportives, athlétiques et artistiques.

#### **Les comportements moteurs fondamentaux représentent :**

- diverses formes de **locomotion** : marche, course, sauts, déplacements combinés, grimper
- diverses formes de **manipulation** : lancer, attraper, frapper de la main, du pied.
- diverses activités d'**équilibre** ou **stabilité** : roulade,...

Il existe différents stades d'acquisition de ces comportements moteurs :

- **Stade initial (2-3 ans)** : il correspond à une première tentative de réalisation du comportement, stade d'ébauche.
- **Stade intermédiaire (4-5 ans)** : la coordination des séquences de l'action s'améliore et le contrôle moteur est en progrès, les mouvements restent maladroits et leur enchaînement manque de fluidité.
- **Stade final (6-7ans)** : stade d'acquisition du mouvement. L'enchaînement des mouvements est coordonné et fluide. L'action se fait avec amplitude et continuité. On constate une amélioration rapide des performances dans l'activité (l'enfant court de plus en plus vite, saute de plus en plus loin...)

L'accès à un nouveau stade va dépendre de la qualité et de la quantité d'expériences motrices vécues par l'enfant. La plupart ces comportements fondamentaux peuvent être acquis dès l'âge de 6 ans si les conditions s'y prêtent !

L'âge doit être utilisé comme point de repère, non pas comme une norme.

Il existe une relation entre l'âge et le développement de ces comportements moteurs mais ce n'est pas suffisant, les expériences motrices sont essentielles.

⇒ 3 enseignements importants :

- Tout enfant, sans déficit grave, a le potentiel pour développer ces comportements moteurs fondamentaux.

- La période de 2 à 7 ans est une période favorable à l'apprentissage de ces comportements.
- Pour que l'enfant acquière ces comportements, il doit s'exercer suffisamment à ces activités motrices, être encouragé et soutenu à le faire.

C'est généralement le manque d'entraînement durant cette période cruciale qui fait que beaucoup d'adultes en sont encore au stade intermédiaire d'exécution de certains comportements fondamentaux. Ces mêmes personnes ont des difficultés dans les activités physiques. Conscients de leurs lacunes sur le plan moteur, ayant subi les reproches des autres, ils en viennent à se désintéresser de l'activité physique.

Il suffit que l'adulte crée les conditions favorables et lui donne le temps nécessaire pour faire ses expériences et pour que s'expriment ses potentialités.

Si l'enfant est motivé et qu'il bénéficie d'un environnement éducatif structuré et bienveillant, il apprendra rapidement et avec aisance non seulement les comportements moteurs fondamentaux mais également les formes d'activités plus complexes qui s'y rattachent comme exécuter des enchaînements techniques de gymnastique, de ski, ...

A l'école maternelle et primaire, en éducation physique, la priorité devrait donc être donnée à chercher l'acquisition des comportements moteurs fondamentaux par le biais de jeux et de défis nombreux, diversifiés et adaptés à l'âge des élèves et de leur niveau de développement.

### **Progrès moteurs de 7 à 11 ans**

De 7 à 11 ans, l'enfant va acquérir des comportements moteurs spécialisés et orientés vers des activités physiques davantage codifiées et plus techniques.

A partir de 7 ans, l'enfant va commencer à s'intéresser à des activités athlétiques et sportives populaires dans son environnement et à s'engager volontiers dans des formes de comportements plus spécialisés et plus techniques. Et ceci d'autant plus qu'il maîtrise les comportements moteurs fondamentaux en fonction desquels sont conçues la plupart des sports ou activités physiques.

A l'école primaire, l'éducation physique et sportive devrait avoir pour objectifs de :

- parfaire et enrichir les comportements moteurs fondamentaux dans différentes situations, en introduisant des contraintes, des activités simultanées ou concurrentes.
- combiner plusieurs de ces comportements moteurs dans des situations de jeux individuels ou collectifs, dans des enchaînements de mouvements conçus par l'élève lui-même.
- enseigner des mouvements plus spécialisés préfigurant des gestes techniques communs à plusieurs activités codifiées
- amener les élèves à comprendre la signification des règles de jeu, des stratégies, du respect des codes d'arbitrage par des jeux pré-sportifs aménagés à cette fin.